



## DEC211421DRH

### Décision portant renouvellement de M. Alexis TSOUKIAS aux fonctions de chargé de mission

#### LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;  
Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;  
Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;  
Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;  
Vu la décision DEC192475DRH du 29 octobre 2019 portant nomination de M. Alexis TSOUKIAS aux fonctions de chargé de mission ;  
Sur proposition du Directeur des Ressources Humaines (DRH) ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

M. Alexis TSOUKIAS, DRCE, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la direction des ressources humaines (DRH), du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Sa mission a pour objet le conseil sur la politique RH envers la population des chercheurs du CNRS. Pour l'exercice de cette mission, M. Alexis TSOUKIAS demeure affecté à l'UMR7243.

##### Article 2

Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 M. Alexis TSOUKIAS, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

##### Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Centre.

##### Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 14.4.21

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT

CNRS  
Délégation Paris Michel Ange  
www.cnrs.fr